

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

43

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 17 juin 2021



MAIRIE DE DIJON

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire : Madame BALSON

Membres présents :

Monsieur REBSAMEN - Madame KOENDERS - Monsieur DESEILLE - Madame MARTIN - Monsieur PRIBETICH - Madame ZIVKOVIC - Monsieur EL HASSOUNI - Madame TOMASELLI - Monsieur HOAREAU - Madame AKPINAR-ISTIQUAM - Monsieur LEHENOFF - Madame MARTIN-GENDRE - Monsieur BERTHIER - Madame BELHADEF - Monsieur LOVICHY - Madame BATAILLE - Monsieur BORDAT - Madame BLAYA - Monsieur AVENA - Madame PFANDER-MENY - Monsieur MEKHANTAR - Madame CHARRET-GODARD - Madame CHOLLET - Madame FAVIER - Monsieur HAMEAU - Monsieur DURAND - Monsieur MASSON - Monsieur MEZUI - Monsieur N'DIAYE - Madame TENENBAUM - Monsieur TESTORI - Madame VACHEROT - Monsieur COURGEY - Monsieur AMIRI - Madame BALSON - Madame DU TERTRE - Madame EL MESDADI - Monsieur HAEGY - Madame JUBAN - Madame JUILLARD-RANDRIAN - Monsieur LEMANCEAU - Madame MONTEIRO - Monsieur MOREL - Madame GERBET - Monsieur BICHOT - Madame RENAUD - Madame JACQUEMARD - Monsieur DAVID - Monsieur BOURGUIGNAT - Madame VUILLEMIN - Monsieur SIBERT - Madame HERVIEU - Monsieur CHATEAU - Monsieur MULLER - Monsieur DE VREGILLE

Membres excusés :

Monsieur CHEVALIER (pouvoir Madame JACQUEMARD) - Madame MODDE (pouvoir Monsieur CHATEAU) - Madame HUON-SAVINA (pouvoir Madame HERVIEU) - Monsieur ROBERT (pouvoir Monsieur MULLER)

Membres absents :

OBJET

DE LA DELIBERATION

Accord de coopération Dijon - Dakar

Madame ZIVKOVIC expose :

Depuis les années 1950, Dijon tisse un réseau de villes partenaires partout dans le monde. Ce maillage s'étend de l'Europe centrale, orientale et balkanique à l'Afrique, en passant par les Etats-Unis. Les échanges et les projets portent sur les relations économiques, le tourisme, l'enseignement supérieur, la culture, la gastronomie et le développement durable.

En novembre 2015, Madame Soham El Wardini, actuelle maire de Dakar, était présente à Dijon pour participer aux rencontres climats en préfiguration de la COP21. A cette occasion, Dakar a été signataire

de la charte d'engagement des villes contre le réchauffement climatique. Cette première rencontre a été le point de départ d'une volonté commune de voir nos deux villes coopérer plus fortement.

Convaincues du rôle essentiel de la coopération décentralisée en matière de développement économique, social, culturel et environnemental, Dijon et Dakar affirment par cet accord leur commune volonté de s'associer et de développer un partenariat bilatéral.

L'accord de coopération présent en annexe fixe le cadre de cette relation. Quatre axes d'orientation sont présentés pour ce nouveau partenariat :

* l'alimentation durable, avec notamment l'organisation d'échanges d'expériences dans le domaine de la biodiversité, de l'agriculture urbaine et de l'usage des ressources naturelles ;

* l'eau et l'assainissement, à travers la promotion des savoir-faire réciproques. Dakar accueillera en 2022 le Forum mondial de l'eau ;

* la santé et la résilience des villes face à la Covid 19. La ville de Dakar et la ville de Dijon mèneront ensemble une réflexion sur la gestion des pandémies et le rôle de prévention des collectivités territoriales ;

* le sport. La politique sportive est une priorité pour les deux villes. La ville de Dakar sera l'hôte des Jeux Olympiques de la jeunesse 2026. L'organisation de cet événement d'envergure mondiale offrira une plateforme d'échanges entre les deux villes.

La convention est consentie pour une durée de trois ans à compter de sa date de signature, renouvelable par délibération des parties concernées. Une évaluation annuelle des programmes sera effectuée sur la base d'indicateurs définis en commun.

Je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1 – approuver le projet d' accord de coopération Dijon-Dakar formalisé par une convention ;

2 -- autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention;

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ